



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nettoyage

Question écrite n° 10027

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences néfastes du projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail sur les entreprises de propreté. Employant massivement des salariés à temps partiel, seuls 21 % des effectifs de ces entreprises seront concernés par les aides d'incitation à l'embauche. Elles auront donc à assurer des hausses très importantes de salaires. Il l'interroge donc sur la volonté du Gouvernement d'éviter les conséquences économiques et sociales dramatiques qu'entraîneraient les mesures envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10027

Rubrique : Services

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 639

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)